

Journées de la société civile, 8 et 9 décembre 2016, Dhaka, Bangladesh

PLAN D'ACTION POUR LA SÉANCE DE TRAVAIL 4.2¹ :

Thème 4: Améliorer la gouvernance mondiale

Document d'action 4.2 : mise en œuvre et suivi des aspects liés à la migration de l'Agenda 2030 des Nations unies pour le développement durable, dont le rôle du FMMD

1. Introduction

En septembre, les 193 États membres sans exception ont signé la Déclaration sur le développement durable appelée [“Transformer notre monde : l'Agenda 2030 pour le développement durable”](#). Ce Programme énonce un ensemble de 17 objectifs et 169 cibles de développement durable à atteindre au niveau national et international au cours des 15 prochaines années.

L'Agenda 2030 est plus ambitieux que les huit Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), la première série d'objectifs de développement mondial sur 15 ans, adoptés en 2000. Alors que les OMD ciblaient spécifiquement les pays de l'hémisphère Sud, avec un agenda centré sur la réduction de la pauvreté, les nouveaux objectifs de développement durable visent de manière plus large une série de défis auxquels le monde entier est confronté, y compris mais pas uniquement l'éradication de la pauvreté. La “nouveau” , c'est donc que l'Agenda 2030 est universel. Il vise aussi à lutter contre les inégalités et cible spécifiquement les groupes vulnérables. Une autre “nouveau” par rapport aux OMD est que l'Agenda 2030 inclut explicitement les migrants, les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, avec comme principe initial et central : “ne laisser personne à la traîne”. En fait, l'Agenda 2030 inclut les migrants et la migration de trois manières (voir aussi [ce lien](#)):

1. La Déclaration qui accompagne les objectifs de développement durable contient explicitement la phrase suivante : *“Nous coopérerons au niveau international pour garantir une migration sûre, ordonnée et régularisée, impliquant le respect total des droits de l'homme et le traitement humain des réfugiés, des personnes déplacées et des migrants, quel que soit leur statut de migration.”* (voir aussi les paragraphes 23, 25 et 29 de la Déclaration)
2. Elle fait explicitement référence aux migrants ou à la migration dans 7 cibles parmi les 17 objectifs et 169 cibles qui constituent l'Agenda.
3. Dans le reste des objectifs et des cibles de l'Agenda qui “ont un rapport avec la migration ou le déplacement de populations”, comme l'accès à l'éducation, à la santé, à un travail décent, etc. En effet, tous les objectifs visent “tout le monde” et ciblent davantage les personnes vulnérables, parmi lesquelles la Déclaration de l'Agenda 2030 inclut clairement les migrants, les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur des frontières nationales.

¹ Ce projet de plan d'action a été préparé pour contribuer aux Journées de la société civile du FMMD 2016, par la Commission catholique pour les migrations internationales (CICM), en coordination avec AFFORD, la Fondation africaine pour le développement, et FORIM, le Forum des organisations de solidarité internationale.

En incluant les migrants et la migration dans l'Agenda 2030, la communauté internationale a adopté le consensus mondial selon lequel une migration bien gérée est importante pour le développement, dont les migrants sont une force motrice. Bien que l'inclusion historique de la migration dans la politique de développement générale soit un exploit en soi, le véritable défi sera de veiller à ce que toutes les parties impliquées appliquent et atteignent les objectifs et les cibles fixés dans l'Agenda 2030, dans le délai prévu de 15 ans.

Illustration 1 : [La migration dans l'Agenda 2030, Organisation internationale pour les migrations \(OIM\)](#)



1.1 Quelles évolutions depuis l'adoption de l'Agenda 2030 ?

Une fois l'Agenda 2030 adopté en septembre 2015, il était temps de passer aux questions relatives au développement d'indicateurs, à la mise en œuvre, et aux systèmes de suivi. 2016 a donc été une année cruciale dans la conduite de certaines avancées politiques et pratiques.

L'élaboration d'indicateurs : Dès mars 2015, la Commission de statistique des Nations unies avait créé un Groupe d'experts inter-agences sur les indicateurs des objectifs de développement durable² (GEII-ODD) en vue d'élaborer des indicateurs à l'échelle mondiale. L'objectif de l'élaboration d'un système d'indicateurs à l'échelle mondiale était (1) de fournir une orientation pour le développement d'indicateurs *nationaux* à utiliser pour mesurer les progrès accomplis dans chaque pays, et (2) de mesurer les progrès par rapport aux ODD à l'échelle mondiale. Pour l'instant, les États en sont encore à affiner le système d'indicateurs, et notamment à classer les indicateurs par rapport aux données disponibles pour mesurer ces indicateurs (le système dit "à niveaux"). La plupart des indicateurs liés aux migrants et à la migration sont classés de Niveau III, ce qui signifie qu'il n'existe pas de méthodologie ou de normes établies pour ces indicateurs, et que les méthodologies doivent donc encore être développées et testées (voir par exemple [ce lien](#)).

² Le GEIA se compose des bureaux statistiques nationaux de 28 États membres et agences des Nations Unies. En 2015, cet organisme a lancé des consultations à l'échelle mondiale dans le but d'élaborer des indicateurs internationaux, terminant la deuxième tournée de consultations début septembre 2015. Du côté de la société civile, le Groupe de travail MADE sur la gouvernance mondiale de la migration et du développement a contribué aux consultations visant à promouvoir des indicateurs quantifiables et significatifs pour les objectifs et cibles liés aux migrants et à la migration.

La mise en œuvre: Depuis septembre 2015, de nombreux pays ont commencé à travailler sur leurs programmes nationaux pour atteindre les ODD. L'idée était que ces programmes permettraient d'éviter que les différents secteurs travaillent de manière cloisonnée, avec un souci particulier pour la cohérence des politiques. Dans la pratique, nous voyons que les pays adoptent des approches différentes pour ces stratégies nationales : certains pays ont désigné le cabinet du premier ministre comme responsable de la coordination. D'autres ont adopté une approche plus sectorielle, en se concentrant par exemple sur le recrutement éthique, l'accès à la justice pour les travailleurs migrants ou la réduction du coût des transferts de fonds.

Les systèmes de suivi : L'Agenda 2030 décrit un **cadre de suivi et de contrôle** pour suivre les progrès accomplis dans le sens de la réalisation des objectifs et cibles. La Déclaration indique clairement que ce cadre devrait être "ouvert, participatif, inclusif et transparent (...), se concentrer sur les plus pauvres et les plus vulnérables, et prendre en compte l'Agenda mondial dans son ensemble"³. Ce cadre est à plusieurs niveaux :

- Au **niveau mondial**, le Forum politique de haut niveau (FPHN) organisé chaque année par les Nations unies a été mis en place pour assurer le suivi et le contrôle de tous les aspects de l'Agenda 2030. Le premier FPHN s'est tenu à New York en juillet 2016.
- Au **niveau thématique**, les thèmes annuels des FPHN permettent d'examiner des questions transversales. Chaque année, cinq à six ODD seront examinés en profondeur par rapport à un thème donné. L'Agenda 2030 précise que les contrôles thématiques effectués par le FPHN seront appuyés par les contrôles des commissions techniques de l'ECOSOC *et d'autres organismes et forums intergouvernementaux*. Dans ce contexte, le 8^e FMMD à Istanbul a appelé au renforcement du **rôle du FMMD** dans la mise en œuvre de l'Agenda, et a approuvé la proposition de créer un **Groupe de travail spécial**, qui s'est réuni à trois reprises en 2016 et a mis au point des recommandations clés, destinées aux États participant à Dhaka.
- Au **niveau régional** : L'Agenda 2030 encourage les États membres à identifier les forums (sous-)régionaux les plus appropriés pour assurer le suivi de l'Agenda 2030. Cela signifie que les mécanismes comme les processus consultatifs régionaux sur la migration et les forums économiques régionaux pourraient jouer un rôle important dans la mise en œuvre et le suivi des objectifs et cibles liés aux migrants, en particulier compte tenu de la nature transfrontalière de la migration.
- Au **niveau national** : Les États sont tenus de mettre en œuvre l'Agenda mondial 2030 par le biais d'une stratégie nationale d'ODD, en utilisant le système d'indicateurs à l'échelle mondiale comme ligne directrice. Les pays peuvent partager leurs progrès dans cette mise en œuvre en présentant des rapports nationaux de contrôle volontaires au FPHN annuel. Cette année, 22 pays ont présenté des rapports. Pour le soutien au niveau national, à la fois l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont mis au point des outils pour évaluer les politiques nationales de migration en fonction des objectifs ODD. Pour en savoir plus :
 - ⇒ [L'indice de gouvernance migratoire](#) de l'OIM
 - ⇒ [Les indicateurs utilisés par l'OCDE pour mesurer la cohérence politique et institutionnelle](#)

1.2 Le rôle de la société civile

Plusieurs articles de la déclaration font référence à la nécessité d'une **approche impliquant plusieurs intervenants** pour assurer la mise en œuvre et le suivi de l'Agenda 2030. Cependant, la manière dont la société civile sera impliquée dans la mise en œuvre et le suivi demeure largement floue après 14 mois. Les organisations de la société civile ont exprimé différentes préoccupations, dont:

³ Source: <https://concordeurope.org/2016/06/28/agenda-2030-national-analyses-ahead-hlpf/>

- **Le FPHN tenu à l'ONU en juillet a été une occasion manquée** d'engager un dialogue constructif avec la société civile, aussi bien en préparation du FPHN que pendant son déroulement. Le processus d'accréditation pour la participation de la société civile a été limité aux ONG dotées du statut consultatif auprès de l'ECOSOC, et les invitations ont été envoyées seulement quelques jours à l'avance. Peu de temps a été réservé aux interventions de la société civile, et seulement trois pays avaient invité un délégué de la société civile dans le cadre du compte-rendu de performance de leur pays (Finlande, Allemagne et Sierra Leone).
- **Les rapports nationaux de contrôle volontaire:** la tendance semble être aux rapports *à la carte* pour rendre compte des progrès sur les ODD, faute d'une analyse générale de la mise en œuvre de l'Agenda mondial 2030.
- Les gouvernements ont **refusé de s'engager à un nombre fixe de contrôles volontaires pour chaque État membre**. Certains se sont opposés à la participation des organisations de la société civile et d'autres intervenants à ces contrôles.
- Évolution des indicateurs: il existe un **manque de transparence sur les raisons de la prise en compte ou de la renégociation de certains indicateurs**⁴.

1.3 Relier les ODD et l'Assemblée générale des Nations unies du 19 septembre: combler le processus du Pacte mondial sur les migrations à l'approche de l'Agenda 2030

Le 19 septembre 2016, les dirigeants mondiaux se sont réunis à New York pour le Sommet de l'ONU sur la question des grands mouvements migratoires et de réfugiés. La Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, adoptée unanimement comme point de repère lors du Sommet par les 193 États membres des Nations unies:

- comprend un engagement à “renforcer la gouvernance mondiale des migrations “
- soutient et se félicite du fait que OIM rejoigne le système des Nations unies en tant qu'organisme apparenté, considéré par ses États membres comme l'agence mondiale faisant autorité en matière de migrations.
- lance un processus de négociations intergouvernementales conduisant à l'adoption d'un Pacte mondial pour une migration sûre, ordonnée et régularisée. La Déclaration de New York et en particulier son annexe II appelle à la définition par ce pacte mondial d'une série de principes, engagements et ententes entre les États membres en ce qui concerne la migration internationale dans toutes ses dimensions, qui constituerait une contribution importante à la gouvernance mondiale des migrations internationales. L'annexe II présente ensuite une liste assez complète, mais non exhaustive, de vingt-quatre “éléments “ que les États membres de l'ONU sont d'accord d'inclure dans le Pacte mondial, ces éléments variant du traitement des causes de la migration à la régularisation au retour et à la réadmission dans le pays d'origine.

Il est important de reconnaître que l'utilisation par la Déclaration de New York des termes “sûre, ordonnée et régularisée “ renvoie à la formulation de la cible 10.7 de l'Agenda 2030 pour le développement durable. L'Agenda 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba (PAAA) sur le financement du développement doivent guider le développement d'une nouvelle instance qui, à son tour, élaborera une définition plus précise de la cible 10.7. Cependant, on ne sait pas encore comment les procédés de l'Agenda 2030 et du Pacte mondial se renforceront mutuellement. Une des suggestions qui ont émergé pour s'organiser autour du nouveau Pacte serait qu'il adopte une “approche ODD “ pour parvenir à une migration sûre, ordonnée et régularisée. Il s'agit donc de définir des objectifs,

⁴ Notes de la réunion préparatoire en ligne par le département statistique des Nations Unies sur le GEIA-ODD, le réseau TRP

des cibles et des indicateurs sur un calendrier précis, mais avec des objectifs et des cibles différents et éventuellement échelonnés sur 2 ans, 5 ans et 15 ans.

2. Les recommandations de la société civile du FMMD 2015

Aux gouvernements:

- La société civile appelle les gouvernements à **agir sans retard sur leurs engagements afin d'assurer que "personne ne soit laissé pour compte ", y compris les migrants et indépendamment de leur statut**, pour que la décision de migrer ou non devienne vraiment un choix. La société civile doit être incluse dans le processus global de développement des indicateurs et des méthodes de suivi ; ce processus doit inclure une évaluation critique du rôle que le FMMD pourrait jouer sur le contrôle thématique global des objectifs liés à la migration, et doit envisager un ancrage plus ferme de la migration et du développement au sein du système des Nations unies.
- La société civile exhorte les gouvernements à **traduire immédiatement l'Agenda mondial 2030 dans les plans et politiques nationales de développement**, y compris l'allocation de ressources suffisantes ; **et de mettre en œuvre** ces politiques, définir des indicateurs et des situations de référence, et suivre de près leur progression. Les données et l'impact des politiques doivent être ventilés par âge, sexe et statut migratoire, car la mise en œuvre de la quasi-totalité des objectifs aura un impact sur les migrants.
- La société civile a souligné la nécessité de **créer des initiatives associant les intervenant dès le début au niveau national et local**, dans lesquelles tous les acteurs concernés (par exemple, la société civile, le secteur privé, l'exécutif, le parlement) se réuniront pour définir les indicateurs et contrôler la mise en œuvre de l'Agenda 2030 des Nations unies.

À la société civile:

- **Formuler une position générale de la société civile sur les contrôle thématique global des** objectifs, cibles et indicateurs liés à la migration, qui sera intégré à l'ONU et impliquera la société civile, et plaider pour un groupe de travail conjoint MADE/FMMD de la société civile et du gouvernement, avec des délais à respecter, et qui travaillerait sur ce processus de contrôle thématique global.
- La création par MADE d'une **boîte à outils et une formation au lobbying pour défendre les objectifs liés à la migration de l'Agenda 2030 des Nations unies**, destinées aux organisations et aux réseaux de la société civile nationale et visant à (1) influencer le processus de choix d'indicateurs mondiaux, et (2) orienter le plaidoyer pour la formulation, l'application et le financement de politiques nationales, ainsi que l'élaboration d'indicateurs, afin d'atteindre les objectifs et cibles liés aux migrants et à la migration aux niveaux nationaux.
- Construire des alliances aux niveaux mondial et national **avec d'autres mouvements de défense de la justice sociale** pour assurer la mise en œuvre effective des cibles et objectifs universels et interconnectés.
- Mener **des études comparatives et rédiger des rapports non officiels** sur les progrès ou la stagnation.

Repères permettant de mesurer les progrès accomplis:

- Les politiques et plans de développement nationaux (et locaux) visant à mettre en œuvre les objectifs de développement durable comprennent des références explicites aux mesures visant les migrants et la migration, et ils y consacrent les ressources nécessaires.
- Les indicateurs mondiaux et nationaux pour suivre les progrès incluent explicitement les migrants et la migration, et les données recueillies pour mesurer les progrès sont ventilées par âge, sexe et statut migratoire.

- Le rôle de la société civile dans la mise en œuvre et le suivi des progrès est institutionnalisé aux niveaux mondial et national, et tout particulièrement le rôle de la société civile dans le contrôle thématique mondial des objectifs liés aux migrants et à la migration.

3. FMMD 2016: Prochaines étapes, défis et recommandations à prendre en compte cette année

Les organisateurs de cette séance exposent aux États et aux organisations de la société civile les possibles défis et recommandations à venir, qui doivent être discutés et ajoutés en cours de séance:

Défi 1: la participation de la société civile dans la mise en œuvre, le suivi et le contrôle de l'Agenda demeure ponctuelle et est laissée à la bonne volonté des États

Recommandation possible aux États:

- La société civile appelle tous les États à intégrer une approche associant les différents intervenants dans la conception, la mise en œuvre et le suivi de leurs stratégies nationales d'ODD et demande aux États d'inviter les organisations de la société civile à rejoindre leur délégation nationale pour les rapports nationaux de contrôle volontaires au FPHN annuel.

Recommandation possible à la société civile:

- Explorer la possibilité de fonder un petit **Observatoire de la société civile** pour surveiller, signaler et diriger la mise en œuvre des objectifs de l'Agenda 2030 liés aux migrants et à la migration, avec rigueur statistique et qualitative, en utilisant des indicateurs existants et en élaborant de nouveaux indicateurs, qui correspondraient par exemple à des éléments du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régularisées.

D'autres recommandations possibles pourraient concerner le FPHN des Nations unies ou l'indice de gouvernance migratoire de l'OIM.

Défi 2 : Le manque de mécanismes de suivi clairs dans l'Agenda 2030 risque de le vider de son esprit d'origine. En même temps, lors de l'assemblée générale des Nations unies du 19 septembre, le nouveau Groupe de travail ad hoc du FMMD et d'autres événements internationaux récents dans le domaine de la migration ont accru la volonté politique d'atteindre les cibles liées aux migrants.

Recommandations possibles aux États:

- Identifier un organisme désigné par les Nations unies qui se chargera de suivre les cibles et indicateurs liés à la migration et de confier au **Groupe de travail ad hoc du FMMD** un mandat clair pour fournir des données annuelles au contrôle thématique des objectifs liés à la migration lors du FPHN, permettant ainsi d'institutionnaliser l'implication de la société civile et d'autres intervenants dans ce processus. Avant de présenter sa contribution formelle, le groupe de travail ad hoc du FMMD devrait impliquer la société civile avant et pendant les Journées de la société civile. L'OIM devrait s'engager clairement à fournir une assistance à l'agence de suivi des Nations unies et au Groupe de travail ad hoc du FMMD.
- Reconnaître le lien entre les objectifs du **Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régularisée** et la mise en œuvre **de la cible 10.7 de l'Agenda 2030**:
 - Pour que les deux co-facilitateurs du processus d'élaboration du Pacte mondial adoptent l'approche fondée sur les droits et sur des intervenants multiples, telle qu'utilisée pour développer l'Agenda 2030
 - Pour que les consultations sur le Pacte mondial au niveau mondial, régional et autres envisagent d'inclure dans le Pacte une "approche ODD ", pour parvenir à une migration

sûre, ordonnée et régularisée. Il s'agit donc de définir des objectifs, des cibles et des indicateurs sur un calendrier précis, mais avec des objectifs et des cibles différents et éventuellement *échelonnés*

- pour tenir compte des **urgences mortelles, de la souffrance et du chaos dans la migration actuelle**, et pour utiliser la dynamique de la période suivant le sommet pour lancer IMMÉDIATEMENT un plan international visant à protéger et maintenir la sécurité et la dignité des réfugiés, des migrants et des personnes déplacées, pendant leurs déplacements et à l'arrivée.

Recommandations possibles à la société civile:

- S'assurer que **la société civile participe pleinement et relie activement l'Agenda 2030 et les processus du Pacte mondial**.
- **Élaborer un point de vue de la société civile sur le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régularisées**, qui se baserait explicitement sur le cadre existant des droits de l'homme et du travail et sur d'autres lois internationales, et qui se baserait sur l'Agenda 2030 en tant que cadre de référence.

4. Principaux outils et pratiques existants

À partir de 2016, la plupart des actions devront se produire au niveau national, mais il est possible de travailler au régional dans la mesure où les politiques nationales sont débattues, coordonnées ou même formulées au niveau régional. Mais l'action de lobbying doit être poursuivie au niveau mondial. Voici quelques initiatives intéressantes de la société civile qui fonctionnent au niveau international:

- [Réseau de transparence, responsabilisation et participation \(TRP\)](#) est un vaste réseau d'organisations de la société civile qui se concentre sur la cible 16 de l'Agenda 2030. Il veille à ce que la gouvernance ouverte, inclusive, responsable et efficace soit au cœur de l'Agenda 2030 et à ce que les organisations de la société civile soient reconnues et mobilisées en tant que partenaires indispensables à tous les niveaux. Il propose un éventail d'outils de lobbying et d'activités de formation.
- [Together 2030](#) est une initiative de la société civile qui défend la mise en œuvre nationale et le suivi des progrès de l'Agenda 2030. Elle rassemble différents acteurs pour discuter des moyens de formuler et mettre en œuvre des feuilles de route au niveau national, et obliger les gouvernements à rendre des comptes à tous les niveaux.
- [Le Groupe de travail MADE sur la gouvernance mondiale après 2015](#) a rassemblé des outils de lobbying qui conviennent aux cibles et indicateurs liés à la migration.

Portails et sites internet sur le sujet:

- [Plateforme de connaissances sur le développement durable](#): le site internet de l'ONU consacré à l'actualité de l'Agenda 2030, y compris des liens vers tous les documents officiels et vers la Déclaration elle-même.
- [La Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants de septembre 2016](#), le document final du Sommet de haut niveau des Nations unies pour répondre aux grands mouvements migratoires et de réfugiés Pour un aperçu du lobbying de la société civile autour de ce sommet, cliquez [ici](#).

5. Questions directrices pour les débats en séance 4.2

Après la pause-café, les participants à cette séance de travail se répartiront en petits groupes de discussion afin d'examiner les questions ci-dessous à partir d'une cible ODD spécifique (par exemple 8.8 ou 10.7). Chaque table sera invitée à présenter un rapport sur les discussions devant l'ensemble des participants à la séance de travail.

Questions directrices:

1. Pratiques et partenariats

Quels progrès la société civile a-t-elle accompli aux niveaux national, régional ou mondial en ce qui concerne la mise en œuvre des objectifs ODD liés à la migration et qui pourraient être institués au rang de bonne pratique ?

2. Recommandations de changements de politiques et de pratiques

Sur la base de cette bonne pratique, quelles recommandations pouvons-nous faire aux gouvernements dans le sens d'une (meilleure) mise en œuvre des cibles ODD liées à la migration ?

3. Action de la société civile

Comment la société civile devrait-elle agir dans la défense puis dans le suivi de la réalisation des objectifs liés à la migration ? Précisez à quel niveau (mondial, régional ou national) les organisations de la société civile doivent agir et quelles actions elles doivent engager pour assumer ce rôle.

4. Le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régularisées.

Comment le Pacte mondial sur la migration peut-il permettre de progresser et de mieux appliquer les cibles ODD liées à la migration ? Quelles recommandations liées au Pacte mondial mettons-nous en avant ?